

Compte rendu de la séance du lundi 13 décembre 2021

Président : MOUTTE Michèle
Secrétaire : GIOVANNONI Stéphanie

Présents :

Madame Michèle MOUTTE, Monsieur Philippe LOGEAY, Monsieur Julien LOPEZ, Monsieur Eric ROBIN, Monsieur José GUTIERREZ, Monsieur Ramon BONNEFOY, Monsieur Joanny BOUNOUS, Madame Marie-Claude CLAEYS, Madame Stéphanie GIOVANNONI, Madame Maryse MARC, Madame Sophie MAUPETIT, Madame Mimi PELISSIER, Monsieur Philippe WAGNER

Représentés :

Monsieur Philippe WAGNER par Monsieur Joanny BOUNOUS,
Monsieur José GUTIERREZ par Monsieur Philippe LOGEAY
Madame Marie-Claude CARAYOL par Madame Michèle MOUTTE

Approbation du dernier compte-rendu :

Séance du 16 novembre 2021 : *approuvé à l'unanimité. Toutefois à la demande de Marie-Claude CLAYES, on citera le nom des personnes qui ont voté contre ou se sont abstenus dans la délibération.*

Ordre du jour:

- Convention avec les Francas pour le centre aéré
- Subvention exceptionnelle Anciens Combattants
- Modification Budgétaire
- Adhésion aux communes forestières
- Demande de subvention à déposer pour le Budget Eau
- Communication aux administrés
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

CONVENTION AVEC LES FRANCAS (DE 2021 052)

Madame le Maire expose qu'à compter du 1er janvier 2022, la commune de Banon reprend la compétence Jeunesse et doit donc mettre en place le centre aéré du mercredi, l'accueil des enfants de 4 à 12 ans le soir et lors des vacances scolaires. Elle précise que cette compétence faisait l'objet d'une délégation aux Francas par la Communauté de Communes Haute Provence Pays de Banon. Elle propose de continuer cette gestion pour l'année 2022 avec les Francas et donne lecture du projet de convention à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et toutes pièces utiles à la mise en place de ce service au 1er janvier 2022.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (DE 2021 053)

Madame le Maire rappelle les délibérations en date des 19 avril, 31 mai et 16 novembre derniers relatives aux subventions au profit des associations pour l'exercice 2021. Elle informe qu'il y a lieu de délibérer à propos des nouvelles demandes et rappelle les subventions déjà allouées pour mémoire :

Séance du 19/04/2021 :

- Association du Crou de Bane : 321.00 euros
- Secours Catholique : 200.00 euros
- Restaurants du Coeur : 250.00 euros
- APAJH : 50.00 euros
- Comité des Fêtes : 4 000.00 euros + 1 500.00 euros exceptionnels
- Entente Sportive Banonaise : 3 700.00 euros
- Asso. Vieux Village : 200.00 euros + 600.00 euros exceptionnels
- Par sons et par mots : 1 500.00 euros exceptionnels

Séance du 31/05/2021 :

- La Boule Banonaise : 900 euros
- Festival du Paon : 1 500 euros
- Foyer Rural de Banon : 1 000 euros
- Bouchons d'Amour : 100 euros

Séance du 16/11/2021 :

- Coeur du Pays de Banon: 600 euros

Madame le Maire donne lecture de la demande de l'association des Anciens Combattants qui sollicite une subvention. Elle propose d'allouer une subvention de 150 euros à cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE les subventions suivantes :

Association des Anciens Combattants : 150 euros

VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES (DE 2021 054)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6411	Personnel titulaire	10000.00	
6413	Personnel non titulaire	5000.00	
6419	Remboursements rémunérations personnel		15000.00
TOTAL :		15000.00	15000.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21318 - 55	Autres bâtiments publics	-2000.00	
2151 - 54	Réseaux de voirie	-13178.00	
21534 - 92	Réseaux d'électrification	2000.00	
2158 - 54	Autres installat°, matériel et outillage	13178.00	
2158 - 88	Autres installat°, matériel et outillage	1000.00	
2158 - 165	Autres installat°, matériel et outillage	-1000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		15000.00	15000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

La Mairie va investir dans une saleuse et a acheté un groupe électrogène. Ces virements permettront de payer les factures en tout début d'année 2022.

COMMUNES FORESTIERES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de cotiser auprès de association des communes forestières. Elle précise que cette cotisation sera à prévoir sur le budget 2022..

UV AGRENIERS - REMPLACEMENT MATERIEL DE MESURE (DE 2021 055)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux suivants sur le réseau d'adduction en eau potable :

- Remplacement du matériel de mesure de niveau

Installation de Data Logger pour les mesures de niveau et/ou mesures de débits

Fourniture d'un ordinateur dédié et paramétrage du logiciel PCWINZ permettant la sectorisation

- UV AGRENIERS

Fourniture et pose d'un UV Bétaline

Fourniture et pose d'un débitmètre OPTIFLUX

Le coût total de cet investissement s'élève à 36 137€ ht.

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

Agence de l'Eau : 30%	10 841€
Conseil Départemental : 30%	10 841€
Autofinancement	14 455€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les projets de travaux sur le réseau d'eau potable proposés.
- **SOLLICITE** une subvention pour financer ces travaux de la part du Département et de l'Agence de l'Eau
- **SOLLICITE** de la part de l'Agence de l'Eau et du Département l'autorisation d'engager l'opération avant octroi des subventions.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires aux demandes de subventions.

Pour la communication aux habitants de la commune, il a été choisi City All.

Questions diverses:

- Travaux réseau d'eau Fromagerie. solution proposée par Ets CER mais afin de bénéficier de subventions plus importantes, il est conseillé de mettre à jour le scéma directeur de l'eau qui date de 2004.

- Notre Dame des Anges: travaux de réparation de la fuite prévus avant Noël

- La Poste: la situation est compliquée. En fonction des informations reçues, nous informerons les habitants.

- Demande de Mme BOUTIN Chantal: problème d'inondations de son terrain dues au réseau d'eau de pluie. A voir possibilité d'extension du busage.

Séance levée à 19h59

Le Maire,

Michèle MOUTTE

